

Construire et diffuser des systèmes légumiers multi-performants

► Jeudi 14 septembre 2017



Dispositif des CEPP

- la construction de fiches action –
les clefs pour agir



Comprendre le dispositif

Principes du dispositif

Les principes clés des CEPP



Les certificats d'économie d'énergie



Les distributeurs (obligés)



La co-construction



Une logique de moyens et non une logique de résultats



La logique vertueuse vs le système aveugle de taxation

sources de conseil

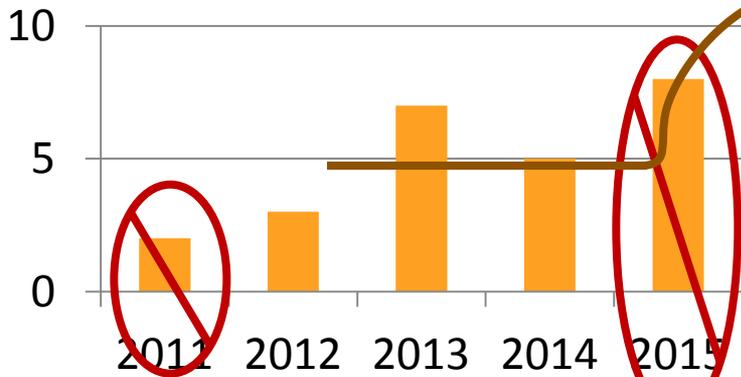
=

acteurs possibles du changement
Mobiliser (et qualifier) les savoirs et les pratiques de tous les acteurs.

Calcul de l'obligation

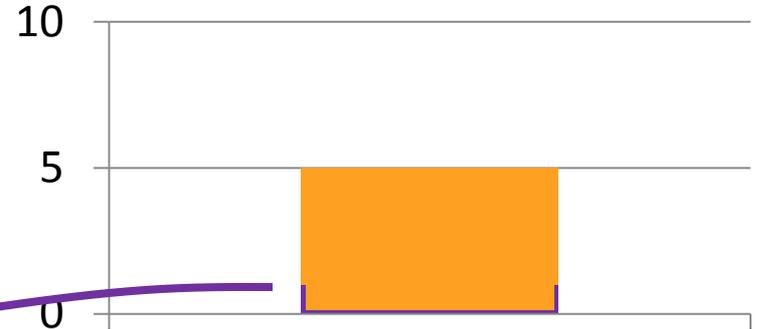
L'obligation est égale à 20% de la moyenne olympique de la référence des ventes déclarées dans le cadre de la redevance pollution diffuse exprimée en NODU

1) Données de vente déclarées à la BNV-d exprimées en nombre de doses unités



2) Retrait de l'année la plus élevée et la plus basse

3) Moyenne des 3 années restantes



4) Le nombre de NODU de l'obligation est égale à 20% de cette valeur = nombre de certificats à obtenir

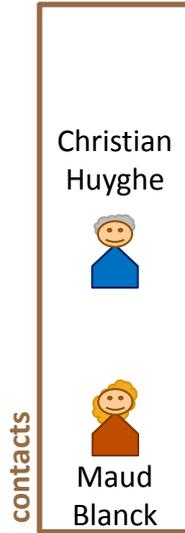
(voir décret pour les modalités spécifiques)

Comprendre le dispositif

Fonctionnement de la commission

Qui sont les membres de la commission ?

La commission indépendante
d'évaluation des fiches action

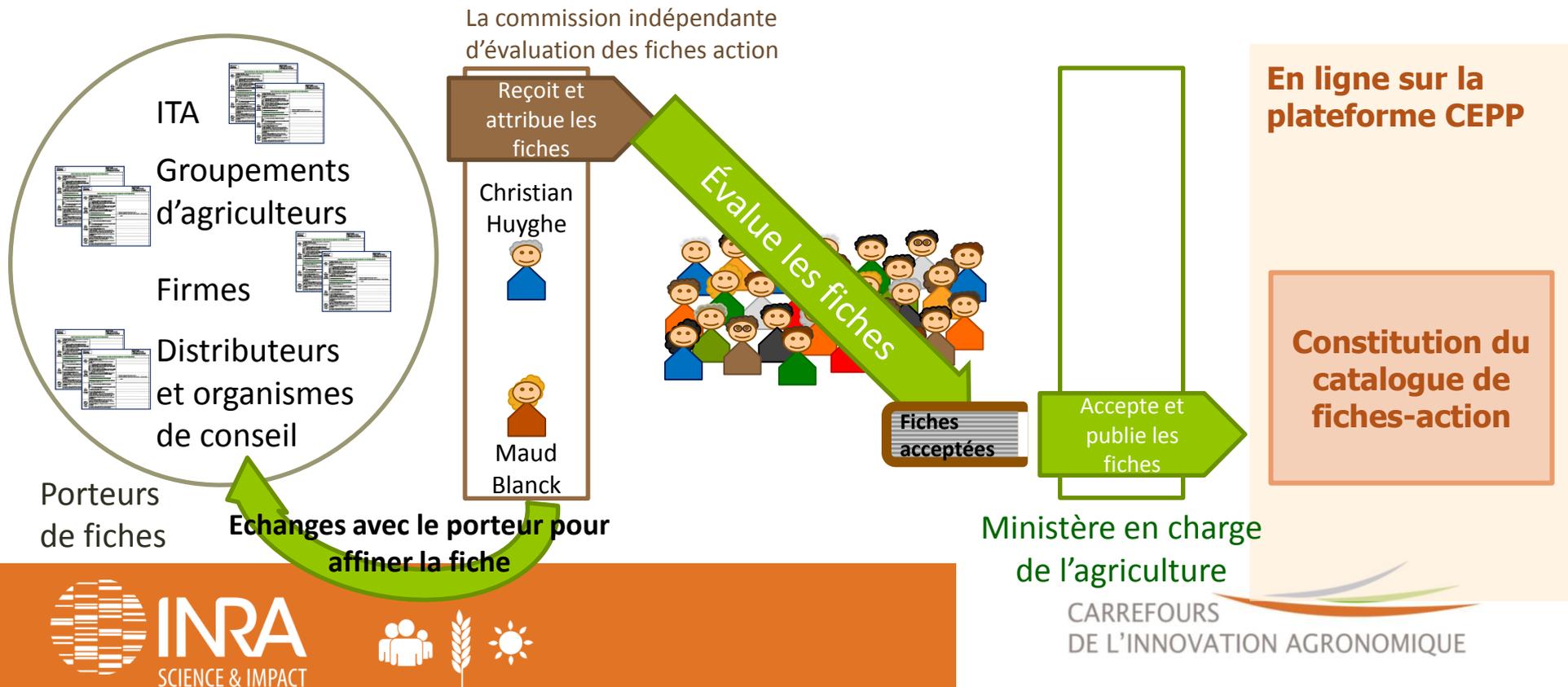


Recherche
publique

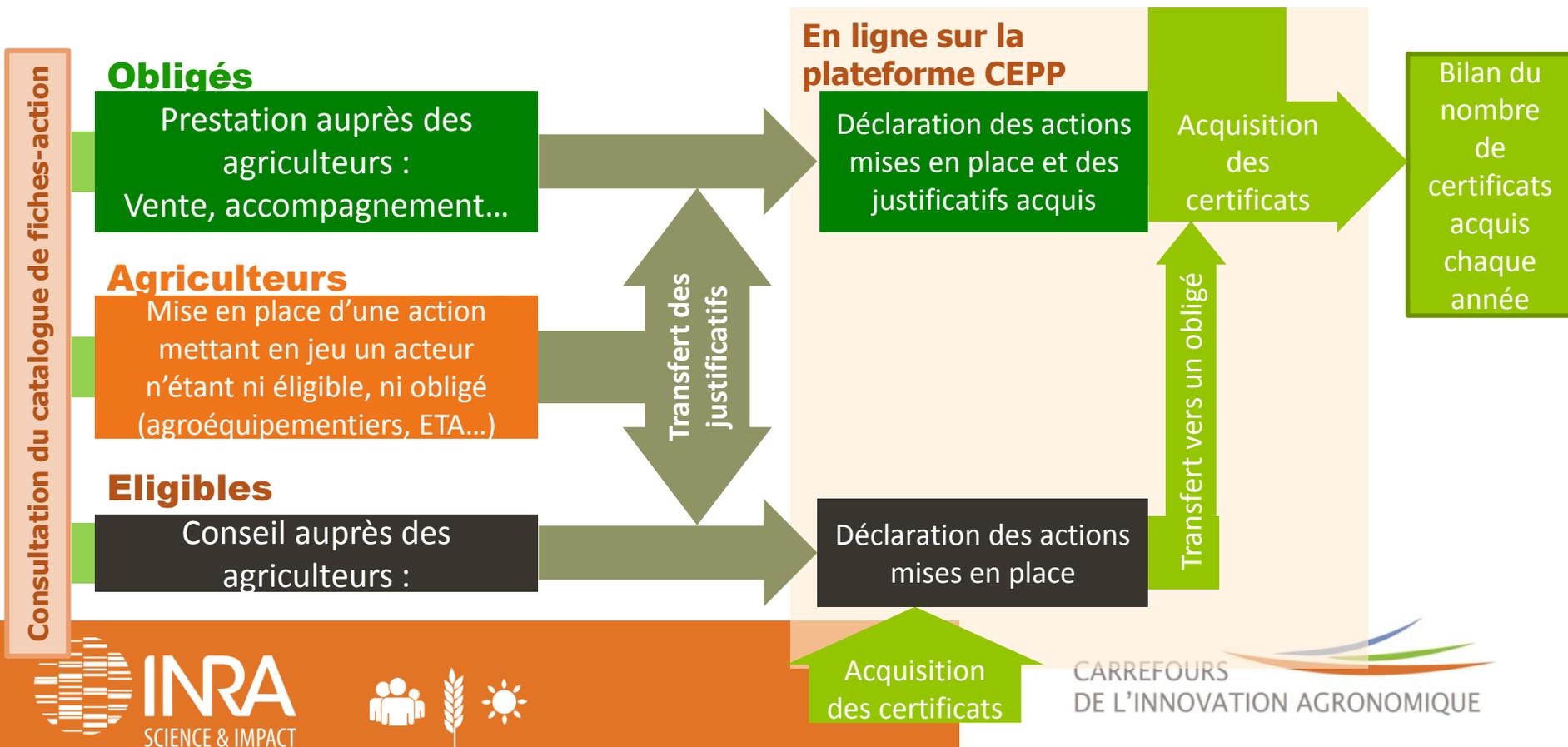
Recherche
appliquée



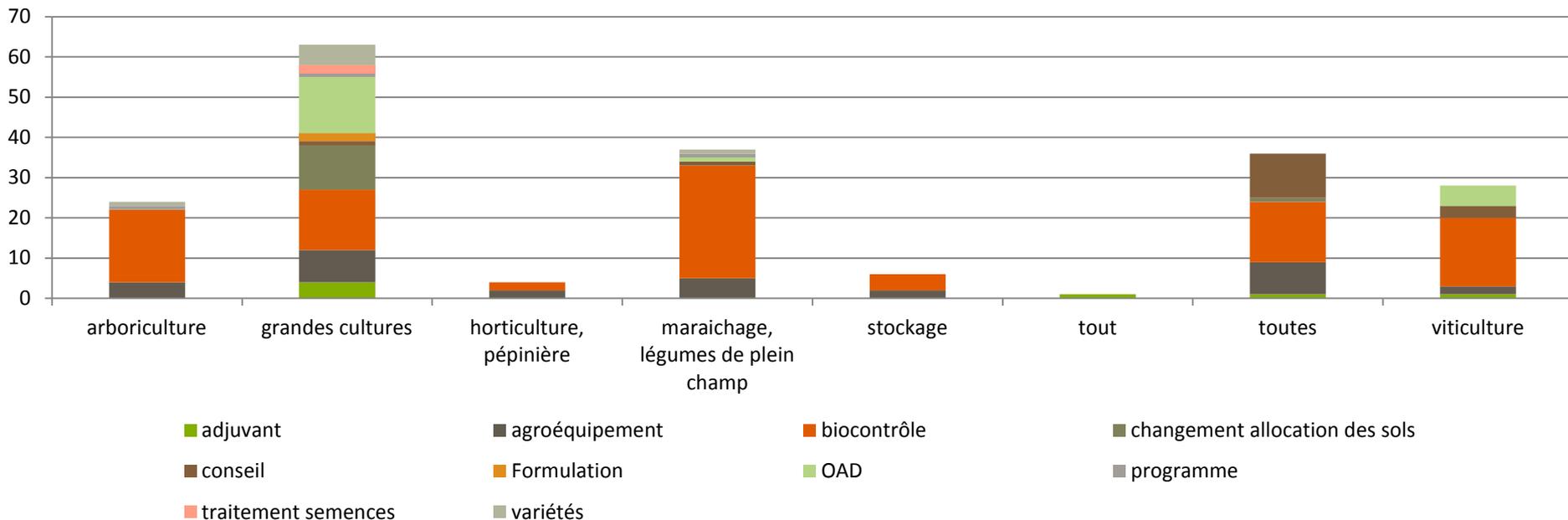
Comment une fiche est-elle acceptée ?



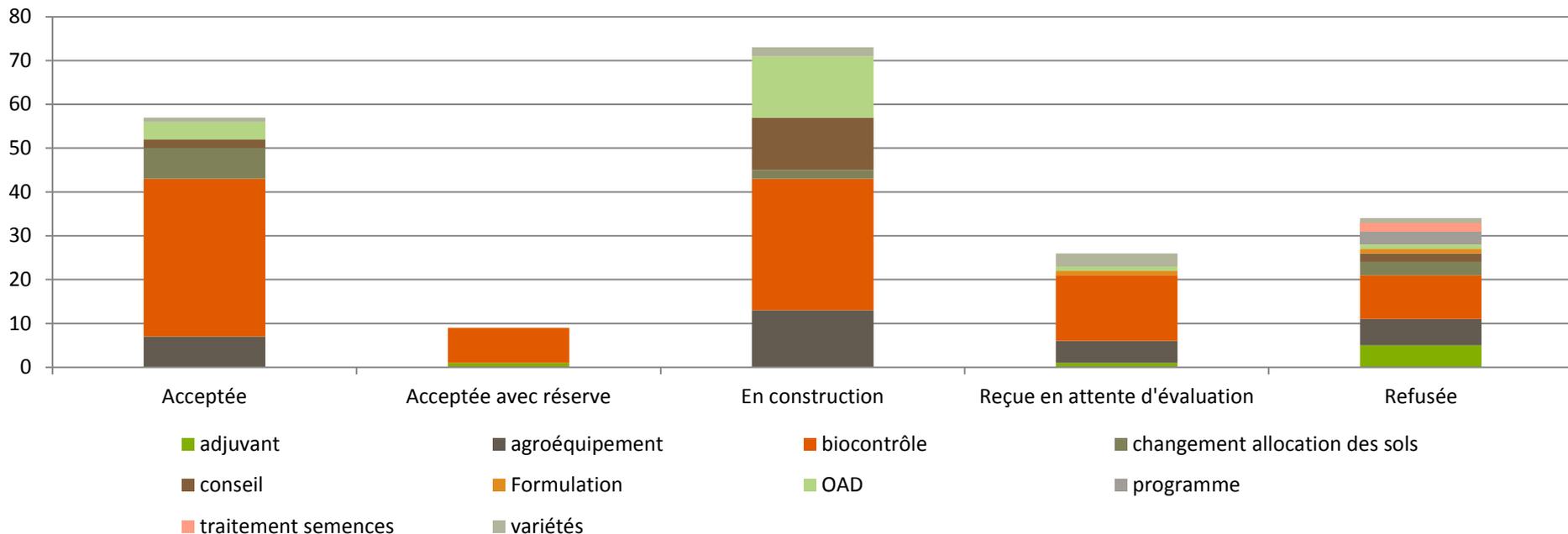
Rappel des flux du dispositif



Répartition des fiches en fonction du levier d'action et de la filière (au 12/09/17)



Répartition des fiches en fonction de leur état (au 12/09/17)



Liste des fiches publiées

	Agro-équipement	biocontrôle	Conseil, formation	Variétés tolérantes ou résistantes	Changement d'allocation des sols	OAD	divers
Grandes cultures	Équipement d'agriculture de précision Épandeur double disque proportionnel à l'avancement	Trichogrammes SDP Acide pélargonique Soufres Phosphate ferrique Anti-fongique de biocontrôle complétant ½ dose	Accompagnement placement fongicides	Variétés peu sensibles au mildiou	Légumineuses gélives Variétés précoces vs méligèthes	Maladies fongiques des céréales Mildiou sur pomme de terre	Adjuvants
Viticulture	Pulvérisation confinée Panneaux récupérateurs	Diffuseurs de phéromones Soufres Biocontrôle mildiou Trichogrammes vs mineuses Contre les champignons attaquant le feuillage	« champagne durable » Accompagnement placement anti-mildiou				
Arboriculture	Filets anti-insectes	Virus de la granulose Diffuseurs de phéromones					
Maraichage		contre les champignons telluriques Contre les nématodes					

Les fiches actions acceptées, en gestation

Binage des légumes
de plein champ

Désinfection vapeur
Solarisation sous serre

Variété tomate
oïdium

Auxiliaires

Outils d'aide à la décision et
conseil
Hasclerix ScanBean

Protection des récoltes
nOx

Bacillus
Thurigiensis

Micro-organisme de biocontrôle
TRI-SOIL®
FLOCTER®

Virus HELICOVEX
et LITTOVIR

Stimulateur de défense des plantes
Vacciplant
Serenade Max

... et potentielles suite aux présentations de ce matin

- Variétés résistantes
- Plantes de services
- Robotiques

Faire une fiche action

Critères de notation et contenu de la fiche

OTEX concernée
Type de levier
Code de la fiche :

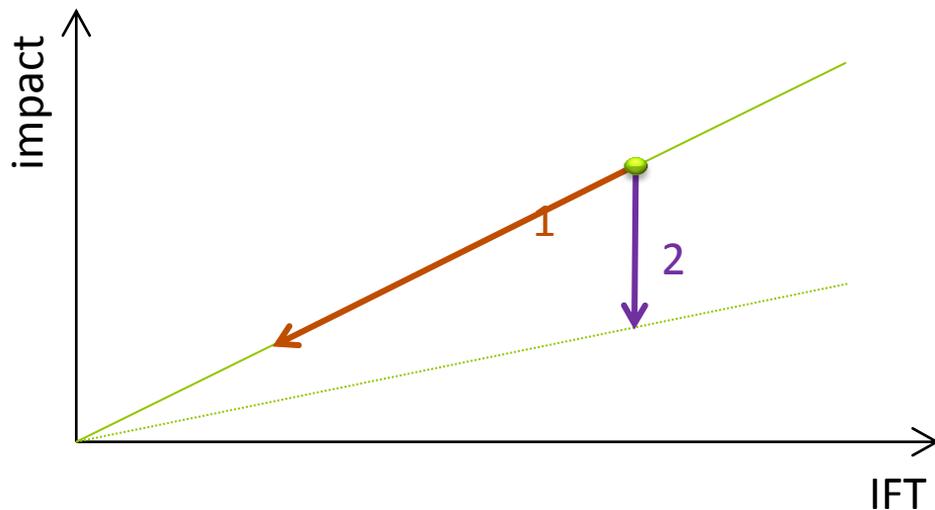
Date de la version :
Porteur : rédacteur de la fiche
2 rapporteurs : de la commission ou
experts désignés par la commission

Titre (contenant un verbe d'action du point de vue de l'agriculteur)

<p>Bloc 1 Définition de l'action</p>	<p>1.1 Résumé de l'action : définition de la pratique en quelques lignes (périmètre, cultures concernées...) 1.2 Mots clefs : pour le classement de la fiche dans une base de données</p>	
<p>Bloc 2 Calcul de la réduction d'impact potentielle liée à l'action</p>	<p>Définition de la situation de référence 2.1 Décrire explicitement la modalité de traitement prépondérante au moment du dépôt de la fiche (pratique de référence). Cette pratique est utilisée comme référence dans le calcul de l'économie ci-dessous. 2.2 Décrire explicitement la modalité de traitement modifiée par l'introduction de l'action présentée (doses, nombre de passages, densité, date de semi...) 2.3 Robustesse de la pratique face à la variabilité géographique, et climatique modulant éventuellement l'économie envisagée 2.4 Temporalité/durée de vie de l'action</p>	<p>o Réduction d'impact l'année de mise en œuvre o Réduction possible l'année de mise en œuvre ainsi que ... années suivantes.</p>
	<p>2.5 Gain d'IFT/ha (en moyenne au niveau national) 2.6 Réduction du risque sur l'environnement et la santé autre que celui liée à la réduction de l'IFT</p>	<p>= IFT/ha</p>
<p>Bloc 3 Eléments technico-économiques sur l'action</p>	<p>Définition du glissement 3.1 Surface potentielle d'utilisation de la pratique 3.2 Proportion de la surface de la culture déjà mise en œuvre la pratique 3.3 Synergie ou opposition avec d'autres pratiques 3.4 Liste des fiches actions liées à celle-ci</p>	<p>S_{pot} R</p>
<p>Bloc 4 Eléments de preuve de la bonne réalisation de l'action</p>	<p>3.5 Bilan économique : Coût de mise en œuvre par rapport à la situation de référence, conséquences sur le rendement et la qualité, conséquences sur d'autres intrants (amendement, fourrage...) 3.6 Facilité de mise en œuvre de la pratique (retour d'expériences, bibliographie...) 4.1 Liste des éléments englobés dans le cadre de cette action (<i>référence commerciales, type de matériel, références de produits, liste variétés, nom de l'outil ou de l'abonnement</i>) 4.2 Pièces justificatives que l'obligé devra joindre au moment de la déclaration 4.3 Indiquer le calcul reliant le gain (2.5 et 2.6) à l'élément de preuve (4.1) (<i>dose/ha, densité de semis, abonnement à l'hectare</i>)</p>	

Réduire l'impact des produits phytopharmaceutiques

Impacts des produits phytopharmaceutiques \equiv effets de la contamination sur la santé et l'environnement en dehors du bioagresseur cible



La réduction d'impact peut avoir deux sources

- Variation de la pression (exprimée par l'IFT) **[voie 1]**
- Variation de l'impact à pression phytopharmaceutique constante **[voie 2]**

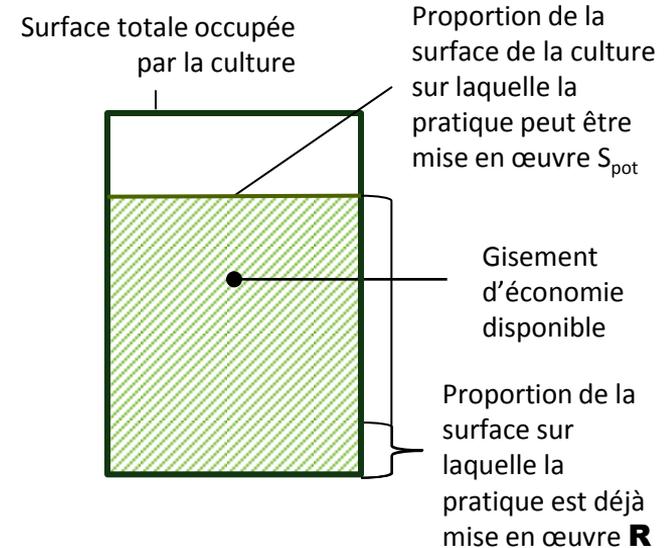
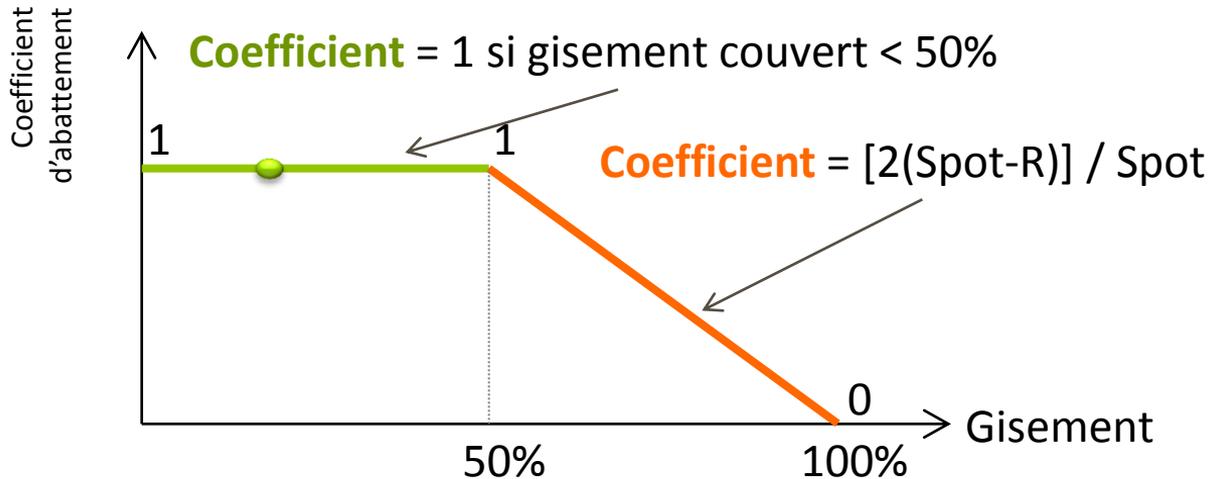
Quantifier le gisement disponible

Quelle est la surface de la culture?

Sur quelle proportion de cette surface où l'action peut être mise en place?
 $\Rightarrow S_{pot}$

Sur quelle surface l'action est-elle mise en œuvre à l'heure actuelle?
 $\Rightarrow R$

Bloc 3 du cadre de rédaction

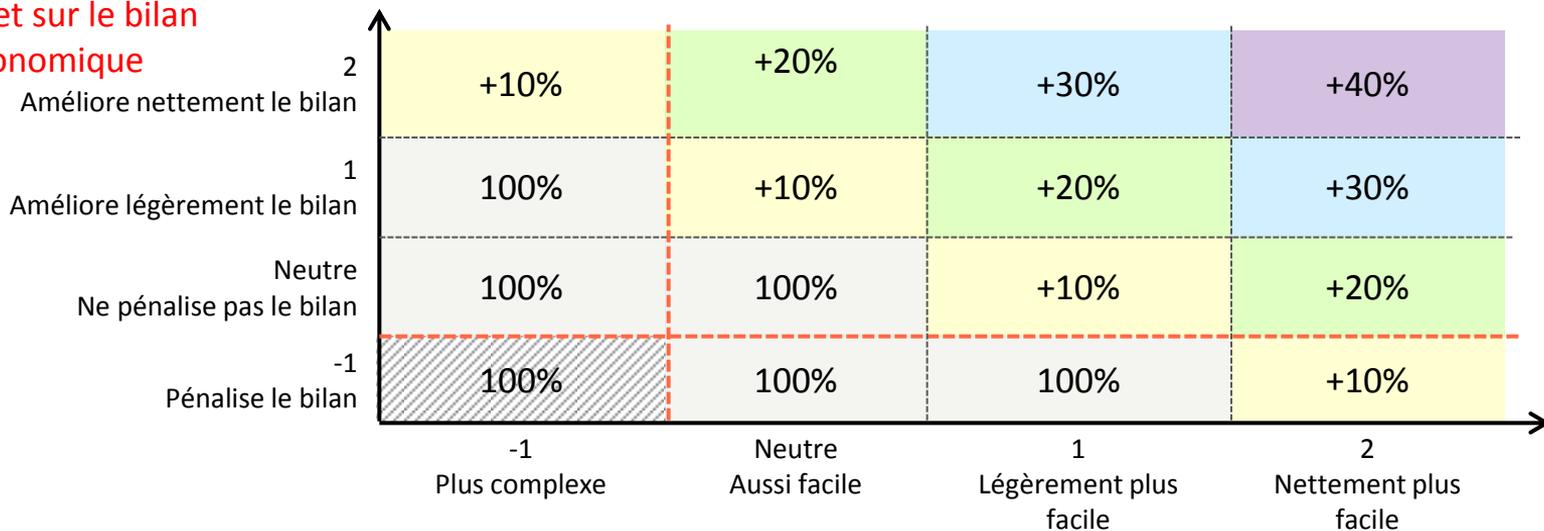


Caractériser la facilité d'usage et l'impact sur le bilan économique

Apporter à la commission les documents disponibles à partir desquels vous déduisez la facilité d'utilisation et la modification du bilan économique

Bloc 3 du cadre de rédaction

Effet sur le bilan économique



Effet sur la facilité de mise en œuvre

Calcul de la valeur d'une action

Nombre de certificats alloués pour la mise en œuvre d'une action sur la culture C et le type de traitement T

$$\text{Nb Certificats} = \text{Effet} * \text{Coef d'abattement} * \text{Coef Ampli}$$

$$\text{Effet} = \Delta IFT + \Delta \text{Risque}[0, IFT(C,T)]$$

Avec $\text{Effet} \leq IFT(C,T)$

Déterminer l'élément de preuve que l'obligé déclarera

Rassembler la bibliographie disponible pour décrire et argumenter l'effet l'action

Merci de votre attention

Maud Blanck
Chargée de projet CEPP
Maud.blanck@inra.fr

